



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la recherche

Question écrite n° 110337

## Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche sur le nombre de postes d'enseignants chercheurs dans notre pays. Il désire connaître les mesures qu'il entend prendre afin de soutenir les activités de recherche et renforcer l'encadrement pédagogique.

## Texte de la réponse

Le Gouvernement a fait de l'enseignement supérieur l'une de ses priorités et y consacre d'importants moyens budgétaires. S'agissant de la rentrée universitaire 2006, la recherche et l'enseignement supérieur ont bénéficié d'un milliard d'euros de moyens supplémentaires, conformément à la loi de programme pour la recherche. Dans le même temps, 3000 postes supplémentaires ont été créés : 1900 dans les établissements d'enseignement supérieur et 1100 dans les organismes de recherche. Avec ces créations d'emplois, la France n'a jamais compté autant d'enseignants-chercheurs pour former les étudiants. Concernant la loi de finances pour 2007, et en application de la loi de programme pour la recherche, le budget de la mission recherche et enseignement supérieur s'élève à 21,3 milliards d'euros, soit une progression de 3,2 % par rapport à 2006. Après 1000 emplois nouveaux créés en 2005, 3000 créés en 2006, la loi de finances pour 2007 permet la création de 2000 emplois supplémentaires : 1000 dans les établissements d'enseignement supérieur et 1000 postes supplémentaires dans les organismes de recherche.

## Données clés

**Auteur :** [M. Francis Saint-Léger](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 110337

**Rubrique :** Recherche

**Ministère interrogé :** enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 novembre 2006, page 12070

**Réponse publiée le :** 1er mai 2007, page 4139